

Suivent les votes : « Et primo » le chantre qui, après plusieurs observations, donna sa voix en faveur de Louis de Gorrevod, comme étant suffisamment capable. Le sacristain, Robert de Guta et Pierre Michaelis votèrent également pour Louis de Gorrevod. Archambaud Rosselet et Antoine Caille donnèrent leur voix à Antoine Besson, prêtre de cette église. Claude Bulliod, Jean Veysie, Claude Fenoil et le charnier, qui vota le dernier, donnèrent chacun leur voix à Louis de Gorrevod, qui fut élu presque à l'unanimité.

Cette élection paraissait toute naturelle, car non seulement l'élu était un évêque, issu d'une des plus grandes familles, mais encore le protégé du duc de Savoie, que les chanoines de Saint-Paul, possessionnés en Bresse, avaient tout intérêt à se ménager. Néanmoins, elle dut faire beaucoup de mécontents. Parmi ceux-ci furent Pierre Pocolot, qui avait entamé un procès au sujet de la résignation en faveur de son fils, faite en Cour de Rome, par Ennemond Pocolot. Le 9 février 1501, il entra en séance du Chapitre et réclama sa place et sa stalle au chœur, offrant de prêter serment et de payer les droits. Il protesta des torts qu'on lui causait et menaçait d'avoir recours « où il serait opportun ». Presque en même temps entra en séance Thomas Bilhet, prêtre de cette église, au nom de Louis de Gorrevod, déclarant que l'on avait déjà pourvu à la prébende canoniale en faveur de son maître qu'il représentait. Il ajoutait, de plus, que les bulles du sieur Pocolot étaient subjectives et objectives (1), qu'il ne justifiait pas de l'original, qu'il a l'inten-

---

(1) Les deux mots « subjecticie et objecticie » que j'ai traduit comme ci-dessus ne sont pas dans le glossaire de Ducange, c'est pourquoi il m'est difficile d'en donner leur véritable sens.